Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 49 (1954)
Heft: 2-3-fr

Artikel: Une réponse pertinente de la Société genevoise d'Art Public
Autor: Naville, Paul / Gautier, Léopold
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-173514

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Par quels effets architecturaux la collectivité se trouve-t-elle touchée, par quels accents l'habitant ou l'étranger est-il ému, intéressé et gagné? On ne le sait que trop bien — dans les milieux des architectes modernes comme dans les cercles du « Heimatschutz », chez les artistes comme chez les touristes —: ce sont les œuvres ou les ensembles auxquels ont présidé des conceptions originales, des idées claires et un goût élevé, où le talent des créateurs s'enracine dans les profondeurs de l'âme humaine et dans une tradition non pas de formes seulement, car celles-ci changent, mais de vie commune et de culture authentique, car, chez les peuples civilisés, la courbe d'évolution, bien que variable, est sans rupture.

On constate aujourd'hui à quel point c'est un ordre supérieur qui a réussi à neutraliser, progressivement, les antagonismes qui régnaient, il n'y a pas encore très longtemps, entre les architectes modernes et le « Heimatschutz ». Cet ordre, c'est le seul valable: la notion du pays tout entier. Sur ce plan général, où toutes questions se posent dans un esprit élevé, tragiquement alarmé par l'anéantissement possible de tant de valeurs artistiques du passé, et positivement préoccupé par l'incohérence accrue des constructions actuelles, une seule vue domine: le souci d'aménager, d'ordonner, de répartir les espaces et les constructions selon de grands ensembles.

D'un côté, l'architecture moderne, au premier quart du siècle, a évolué en partant de l'originalité des maisons individuelles à toits plats, à fenêtres horizontales et aux formes cubiques pour aboutir aux conceptions de *l'urbanisme,* dont le Congrès C. I. A. M. de La Sarraz en 1928 jetait déjà les bases, préparant ainsi la Charte d'Athènes relative à l'examen total de villes entières (1933).

De leur côté, les gens du « Heimatschutz », tout en se préoccupant de la conservation de détails pittoresques d'architecture (tourelles, portails, grilles et intérieurs décorés), ont compris qu'une œuvre ne vaut que dans son entourage ou dans son cadre, et qu'il était vain de protéger une pièce de qualité si le site environnant n'était pas sauvegardé en même temps; et l'on a vu l'intérêt s'étendre de la « maison bourgeoise » (peu à peu noyée dans des quartiers disparates) à l'ensemble de la cité ancienne et du paysage dans lesquels elle se situe.

Une cause unique semble désormais destinée à concilier les deux partis: cette cause, c'est l'urbanisme, notion dominante où s'insèrent aussi bien les valeurs acquises que les aménagements modernes. En s'inspirant de cet ordre supérieur, les créateurs d'architectures nouvelles tendront à adapter leurs œuvres aux ensembles existants, à moins qu'ils ne parviennent à aménager, de toutes pièces, des quartiers nouveaux, témoins de notre temps. Le « Heimatschutz », de son côté, devra abandonner, en raison de ces mêmes règles, le préjugé qui consiste à voir l'image d'une ville ou d'un site comme une gravure ancienne sans se douter que cette vue elle-même n'a jamais été qu'un aspect particulier, imaginaire et éphémère auquel la vie, sans cesse, a apporté d'inévitables surcharges.

H. Robert Von der Mühll (Extrait de « Werk »)

Une réponse pertinente de la Société genevoise d'Art Public

Dans un journal de notre ville un défenseur de l'architecture moderne a récemment reproché à l'Art Public de préconiser une modification de la loi sur les constructions qui ne concernerait que les façades.

Il n'est pas besoin d'être architecte pour savoir que toute construction est déterminée par son usage, qu'elle doit d'abord satisfaire à sa destination. Celle-ci, cela va de soi, impose des formes différentes à une école, une église, une habitation, un bureau ou une usine. Mais ce n'est pas à l'Art Public qu'il incombe de dire si un édifice répond aux exigences de sa destination. En revanche il ne peut se désintéresser de son apparence extérieure, qui affectera, en bien ou en mal, l'ensemble d'une place, d'un quartier, d'un site.

Il est erroné d'attribuer à l'Art Public une attitude de refus de ce qui est moderne, de prétendre qu'il n'admet que la pierre et qu'il s'oppose au béton. Mais avec les matériaux modernes, comme avec ceux d'autrefois, on peut construire des horreurs aussi bien que des chefs-d'œuvre. Et d'autre part, si un édifice de verre, de tôle et de béton, sans symétrie ni ordonnance, présentant décrochements et lignes courbes s'élève dans un site urbain qui a son caractère propre dû à l'apport des générations, alors l'Art Public s'insurge et proteste. Il pense que la beauté naît parfois des contrastes, mais non d'une rupture brutale de l'harmonie.

Pour le Comité de l'Art Public:
Paul Naville, président
Léopold Gautier, secrétaire.